

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 FÉVRIER 2016 à 19 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 29 février 2016 à 19 H 30, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Pierre MOUTET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Monsieur Fabrice PETELET, Monsieur Rémy ARQUILLERE, Mesdames Fabienne MEANT, Corinne THIVANT, Messieurs Laurent VILLANO et Didier RICARD.

Absents excusés : Monsieur Laurent GITENET donne pouvoir à Monsieur Pierre MOUTET
Madame Stéphanie ROBERT donne pouvoir à Monsieur Fabrice PETELET

Madame Christine DURAND a été désignée secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION RATTACHÉE À LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'aménagement du bourg a débuté par l'aménagement de la rue du Château, de l'entrée est et des abords du cimetière.

La deuxième phase des travaux est composée de l'aménagement de la séquence Sud et du carrefour central.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Rappelle que le marché de travaux est établi selon l'estimatif suivant :
Coût prévisionnel des travaux : 329.946,36 € HT

- Séquence Sud : 109.206,59 € HT soit 131.047,90 € TTC
- Carrefour central : 126.650,77 € HT soit 151.980,92 € TTC
- Dissimulation réseaux : 94.089,00 €

- 2) Dit que la dépense sera financée suivant les modalités suivantes :

DETR: 115.481,22 €
1% paysage et développement : 100.548,00 €
Financement communal (Fonds propres)..... 113.917,14 €

- 3) Sollicite une dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur l'année 2016.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

* Local Commercial

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part de la Chambre de Commerce et cite « Les dossiers ont été examinés durant ce mois de janvier à la DGE. Nous espérons un retour rapide mais nous n'avons aucune date [...] ».

Monsieur le Maire rappelle que les subventions FISAC sont sous forme d'appel à projet. Il n'est pas possible de savoir si le dossier de la commune va être retenu, ni à quelle hauteur il va être subventionné.

* Groupe scolaire

Monsieur le Maire informe que la société René FESSY a procédé à la mise en œuvre du béton désactivé et que l'entreprise EIFFAGE est intervenue le 23 février pour la réfection de la cour en enrobé.

Monsieur le Maire fait un point financier sur les travaux de la cour :

- Béton désactivé – Entreprise René FESSY :	1.658,50 € HT
- Enrobé – Entreprise EIFFAGE :	9.539,04 € HT
	<hr/>
	11.197,54 € HT
- En déduction : sol sablé renforcé - -Entreprise LARRUE :	- 2.241,00 € HT
	<hr/>
	8.956,54 € HT

Monsieur le Maire indique qu'il reste à la charge de la commune 8.956,54 € HT.

Monsieur RIVOLIER avait indiqué qu'il participerait sans indiquer de montant de sa participation.

* Aménagement du bourg

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le cabinet OXYRIA.

Dans un premier temps, OXYRIA va préparer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du COCA, pour la démolition de l'ancienne poste et des garages attenants. Le dossier devra être déposé avant le 15 mars.

Le bureau d'études va également travailler sur l'avant-projet détaillé des travaux d'aménagement de la séquence sud, carrefour central et séquence nord qui devrait parvenir en Mairie fin juin, début juillet.

L'entreprise SADE, qui réalise les travaux sur le réseau d'assainissement collectif pour le compte de Roannaise de l'eau doit recommencer les travaux le 6 mars prochain. Il a été constaté que le réseau est vraiment en très mauvais état. Un nouveau devis va être établi, pour prévoir le remplacement complet de certaines parties du réseau. Si Roannaise de l'eau ne rencontre pas de problème de trésorerie, les travaux devraient se poursuivre.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que Béatrice OBLETTE, adjoint technique de 2^{ème} classe doit faire une formation d'intégration. Cette formation aura lieu du 9 au 15 mars inclus.

Aussi, il propose à l'assemblée de recruter un agent non titulaire pour assurer son remplacement.

Il fait part au Conseil des difficultés de recrutement sur ce type de contrat court et sur un poste très polyvalent (ménage, service restauration, animation périscolaire...).

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire pour un contrat de 52 heures, du 7 au 15 mars inclus.

AUTOMATICITÉ DE FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans le cas où les délibérations indemnitaires prises par les organes délibérants des communes ont fixé les indemnités de fonction à un montant inférieur au barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT, le conseil municipal doit délibérer de nouveau sur les indemnités de fonction des élus du Conseil Municipal.

Par délibération en date du 4 avril 2014, le Conseil Municipal avait fixé à 7,5 % de l'indice 1015, les indemnités des adjoints au maire, et à 29 % de l'indice 1015 l'indemnité du Maire.

Le barème précise que pour les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité des adjoints doit être fixée à 8,25 % de l'indice 1015 et l'indemnité du maire à 31% de l'indice 1015.

Monsieur le Maire regrette que le gouvernement s'imisce dans la « libre-administration » des communes.

Les services de la Trésorerie ont informé le secrétariat de la non-application des nouvelles directives concernant les indemnités des élus depuis le mois de janvier. Aussi, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau afin de se mettre en conformité avec la loi, malgré son profond désaccord.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de se rapporter à la grille de l'article L2123-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux Maires ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par obligation, avec effet au 1^{er} janvier 2016, de fixer le montant des indemnités du Maire jusqu'à la fin de son mandat comme suit : 31 % de l'indice 1015.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, article 6531.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de se rapporter à la grille de l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux adjoints aux Maires ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-23 et L.2123-24;

Vu l'arrêté municipal du 4 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par obligation, avec effet au 1^{er} janvier 2016, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions et pour le reste du mandat de Madame Patricia GOUTORBE, 1^{ère} adjointe, Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE, 2^{ème} adjoint, et Madame Evelyne RICARD, 3^{ème} adjointe, comme suit : 8,25 % de l'indice 1015.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, article 6531.

PRÉPARATION BUDGET 2016

Monsieur le Maire explique que la préparation du budget est en cours. Afin d'avancer la préparation du budget 2016, Monsieur le Maire propose de procéder à la révision des tarifs communaux.

** Salles communales*

Monsieur le Maire rappelle que le bilan de la salle d'animation présente un déficit annuel moyen de 8.000,00 €.

De plus, les tarifs de location ont été fixés par délibération en date du 3 avril 2001, à la création de la salle, sans aucune augmentation depuis.

Par ailleurs, le foyer rural a été équipé, par l'installation de toilettes, amélioration de l'éclairage, installation d'un lave-vaisselle.

Aussi, il présente quelques simulations pour l'augmentation des tarifs des salles communales.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs des salles communales de la façon suivante à compter 1^{er} avril 2016:

SALLE D'ANIMATION RURALE

- Habitants de Changy 1 jour : 290 €
- Habitants de Changy 2 jours : 375 €
- Extérieurs et Associations extérieures 1 jour :455 €
- Extérieurs et Associations extérieures 2 jours :540 €

FOYER RURAL

- Habitants de Changy 1 jour : 80 €
- Habitants de Changy 2 jours :120 €

Le Conseil municipal souhaite revoir les tarifs tous les ans.

** Garderie*

Monsieur le Maire rappelle également que les tarifs de la garderie n'ont pas augmenté depuis sa mise en place, à savoir 1 € par enfant et par jour.

Le service de la garderie a un coût annuel estimé à 12.500,00 €. La régie de recettes récolte 4.000,00 € par an, soit 8.500,00 € restant à la charge de la commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix de la garderie à 1,20 € par enfant et par jour à compter de la rentrée 2016.

** Temps d'activités périscolaires*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que les nouveaux rythmes scolaires sont appliqués à Changy depuis la rentrée 2014. Cette réforme a un coût.

Pour l'année scolaire en cours, le coût des temps d'activités périscolaires a été estimé à 14.356 €. Cette année, la commune peut encore prétendre au fond d'amorçage de l'Etat (car la commune a signé un PEDT) d'un montant de 4150 € (50€ par enfant). Il reste donc à la charge de la Mairie 10.206,00 €.

Le coût des activités périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015 était également de 10.000,00 €.

En cette période de baisse massive des dotations de l'Etat (pour rappel, la commune perd tous les ans, et ce jusqu'en 2020, **7.970 € de dotation**), et parce que le fonds d'amorçage de l'Etat n'est pas pérenne, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'instaurer un tarif pour ces activités périscolaires à compter de l'année scolaire 2016/2017.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les prix de la manière suivante :

- Fréquentation 1h ou 2h par semaine : 5 € par période
- Fréquentation 3h ou 4h par semaine : 10 € par période

Gratuité pour le 3^{ème} enfant et les suivants, à condition que :

- Les enfants soient fiscalement à charge et que l'avis d'imposition sur les revenus de l'année N-1 mentionne «non imposable » au regard du revenu fiscal de référence
- Que les deux premiers enfants fréquentent régulièrement les TAP.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a cinq périodes dans l'année scolaire d'une durée variable, entre 5 et 11 semaines.

ROANNAIS AGGLOMERATION

Monsieur le Maire présente un compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 25 février 2016.

* Installation de 9 nouveaux membres : suite à l'organisation d'une élection municipale partielle intégrale à Ambierle, l'accord local relatif à la composition du Conseil Communautaire n'a pu être maintenu. Le 18 décembre 2015, le préfet de la Loire a pris un arrêté redéfinissant la composition du conseil communautaire. Le nombre des membres du conseil reste fixé à 83. Toutefois, des communes bénéficient d'une augmentation du nombre de conseillers, alors que d'autres subissent une diminution.

* Exercice des pouvoirs délégués au Président et au bureau

* Rapport d'orientations budgétaires 2016

* Modification du tableau des effectifs

* Services de communication « Mobile » (groupement de commande entre Roannais Agglomération, Roanne, Mably, Villerest, Commelle-Vernay, Roannaise de l'eau et l'office de tourisme de Roannais Agglomération) : Le montant estimé des prestations est de 68.390,44 € HT pour 500 portables.

* Office de tourisme de Roannais Agglomération : subvention au titre de l'année 2016

* « Roannais Tourisme » : subvention 2016 – Avenant n°1 à la convention de partenariat

* PLIE : attribution de bonifications aux centres de sociaux Condorcet et Marceau Mulsant

* Prestation d'entretien des espaces verts de Roannais Agglomération – Marchés avec les sociétés CHARTIER, EVS, TARVEL

* PLH

* DSP des transports urbains – Remise gracieuse et partielle des pénalités du 3^{ème} trimestre 2015 à la société TRANSDEV

* Transport – Modification des tarifs

* Tarifs 2016 – Action culturelle – Boutique de La Cure à Saint Jean Saint Maurice

* Ecole de musique associative GAMEC – Subvention 2016

*Motion visant à maintenir les conditions d'exercice du « Centre 15 » à Roanne.

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS

** Syndicat des Eaux de la Teyssonne, le 10 février 2016*

- Information sur les décisions prises en vertu des délégations du Comité syndical : acquisition DATI, personnel.

- Affectation des résultats

- Approbation du budget primitif : la section d'exploitation s'équilibre à 1.549.500,00 € et la section d'investissement, en incluant les restes à réaliser, s'équilibre à 993.617,00 €.

- Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels
 - Reconduction de la convention WIMIFI : antenne du château d'eau de Vivans
 - Questions diverses : rencontre avec Roannaise de l'eau afin de discuter de la mise en œuvre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République et des moyens d'accompagner et permettre une gestion locale de l'eau malgré le transfert de la compétence « Eau potable » à la Communauté d'Agglomération au plus tard au 1^{er} janvier 2020.
- Neutralisation des Biefs et du Vauzet, huisseries de la station de la Goutte Picard.

** Projet de bibliothèque*

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu, en compagnie de Mesdames Evelyne RICARD et Catherine BIGAY, Madame Marie-Christine CRAMIER, responsable de l'association « Culture et bibliothèque pour tous »

Monsieur le Maire indique qu'il recevra également courant mars Madame Toulemonde, responsable de la médiathèque départementale.

QUESTIONS DIVERSES

* Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 3 mars à 18h30, salle du restaurant scolaire

* Organisation scolaire

* L'inauguration du local multi-services aura lieu le samedi 12 mars 2016 à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu LE LUNDI 4 avril 2016 à 20H00</p>
